Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902365-20251218-202507_I-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE

-

MAIRIE DE RIEC SUR BELON

-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 16 décembre 2025 à 18 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Etaient présents (23) : S. MIOSSEC, J. TALGORN, C. HUS, F. PENCHE, A. MARSILLE, V. PENNOBER, C. HENNÉ, C. FLORIT, D. LE NOC, B. LE COZ, O. BARBEDETTE, S. LE BRETON, S. LE SQUER, J. FURIC, C. POULHALEC, C. KERYHUEL, C. CIAPA, E. HERNIGOU, G. PILORGÉ, S. LANGLAIS, C. MESTRES, C. NERZIC, Y. GUILLOU.
Absent représenté (2) : D. CADO par S. LE SQUER, K. LE CARRE par C. HENNE, par S. MIOSSEC (à partir du point II)
Absent non représenté (1) : V. PRUVOST
C. NERZIC a été nommée secrétaire de séance.

OBJET	**I.RESSOURCES – Plan d'action communal en matière d'égalité entre les femmes et hommes**

Le Conseil municipal,
Vu le préambule de la constitution de 1958 et notamment la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la charte européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale proposée par l'AFCCRE,
Vu la délibération n°202505-I du 8 juillet 2025 portant signature de la charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale,
Vu la constitution de deux groupes de travail élus et agents sur le sujet,
Vu le projet de plan d'action émergent du groupe de travail unifié élus et agents en date du 21/10/2025,
Considérant que cet engagement suppose la mise en place dans un délai de deux ans après sa mise en place d'un plan d'action visant à favoriser de manière concrète cette marche vers l'égalité.
Considérant que sur la commune, deux groupes de travail, formés d'élus d'une part et d'agents d'autre part, se sont réunis à plusieurs reprises pour étudier les actions envisageables, en s'appuyant notamment sur les retours d'expérience recensés par les services de Quimperlé Communauté., Les réunions ont permis d'identifier et proposer la mise en place d'actions correspondant concrètement à la commune.
Considérant que la mise en commun des travaux a été réalisé le 21 octobre dernier pour aboutir à l'émergence de 34 actions concrètes, réparties en quatre thèmes, à réaliser ou à consolider, pour matérialiser une première étape de ce travail quotidien vers l'égalité. Le groupe de travail qui a fait émerger le projet de plan tel que présent en annexe de la présente délibération, souhaite par ailleurs mettre en place un comité de suivi et d'évaluation de ce plan pour le faire vivre dans le temps. Il s'agira notamment aux élus du nouveau mandat de s'emparer de ce plan d'action pour le faire perdurer et l'adapter aux besoins nouveaux éventuels.

Après en avoir délibéré,
-Adopte le premier plan d'action en faveur de l'égalité entres les femmes et les hommes dans la vie locale tel qu'annexé à la présente,
- Instaure un comité de suivi.
- Précise que ce comité de suivi sera installé après le renouvellement électoral de mars 2026.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902365-20251218-202507_I-DE

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Sébastien MIOSSEC

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.